



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 8 novembre 2007

Présidence : Monsieur Maximilien BERNHARD, Président.

La Municipalité est au complet.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chers téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter la séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine Morleo de procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Soufia FEKIH, Stéphane BALET, Lionel BILLAUD, Patrik DURUZ, Patrick-Louis DURUZ, Pascal GAFNER, Raoul IBANEZ, Gérard JUNOD, Jacques LEVAILLANT, Jean-Noël PASTEUR, Jean-Marc PERNET, Dino PETIT, Fabienne RENAUT-CARRARD, Jean-Claude STUDER.

Monsieur le Président :

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Soufia FEKIH, Stéphane BALET, Lionel BILLAUD, Patrik DURUZ, Patrick-Louis DURUZ, Pascal GAFNER, Raoul IBANEZ, Gérard JUNOD, Jacques LEVAILLANT, Jean-Noël PASTEUR, Jean-Marc PERNET, Dino PETIT, Jean-Claude STUDER.

L'appel nous apprend que le quorum est atteint, je déclare donc la séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2007

Nous prenons note que Madame la Conseillère Christine NIGGELER et Monsieur le Conseiller Yves VUAGNIAUX étaient annoncés excusés.

A l'unanimité, vous venez d'accepter ce procès-verbal.

J'en profite pour remercier notre secrétaire Christine Morleo pour son travail qui reflète fidèlement le contenu de nos discussions.

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Absence de Monsieur le Conseiller Jean-Claude Studer :

Notre collègue et scrutateur Jean-Claude Studer est en arrêt maladie jusqu'au 15 décembre prochain. Il sera donc absent des diverses activités de notre Conseil jusqu'à cette date. Au nom du Conseil communal, je lui adresse tous mes vœux de prompt rétablissement.

* * * * *

Décès :

Notre secrétaire Christine Morleo vient de perdre son beau-frère. Au nom du Conseil communal, je lui présente nos plus sincères condoléances, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille et de ses proches, en leur souhaitant de trouver la force de traverser cette douloureuse épreuve.

* * * * *

Démission :

Le 7 novembre dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous fais part de ma démission, avec effet immédiat, en tant que Conseiller communal.

Les raisons de cette décision sont le fait d'une nouvelle orientation professionnelle. Il ne me sera de ce fait plus possible de siéger au Conseil communal. Cette expérience de la vie politique yverdonnoise m'a apporté beaucoup de satisfaction et ce n'est pas sans regret que je libère mon siège.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Pedro Camps.

Monsieur Pedro CAMPS a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains à la législature précédente, soit le 3 février 2005. Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur le Conseiller Pedro CAMPS pour son engagement et son travail dans les diverses commissions de notre Conseil. Je lui adresse mes meilleurs vœux de réussite dans sa nouvelle orientation professionnelle, sachant qu'il ne sera pas si loin que ça du Conseil communal.

Nous procéderons à son remplacement lors de notre prochaine séance.

* * * * *

250 ans du Temple d'Yverdon-les-Bains :

L'Association pour la commémoration du 250^{ème} anniversaire de la dédicace du temple d'Yverdon-les-Bains a le plaisir d'offrir une plaquette présentant l'histoire et l'architecture de ce monument aux membres de notre Conseil. Au nom de ces derniers, je remercie l'association pour son aimable présent. J'invite celles et ceux d'entre vous qui n'auraient pas encore reçu un exemplaire de la plaquette de vous adresser à nos huissières à la sortie de la salle qui se feront un plaisir de vous la remettre.

* * * * *

Sonorisation de la salle des débats :

Le Bureau du Conseil communal a donné suite à la demande de Madame la Conseillère Christiane Layaz. Comme vous pouvez vous en apercevoir, la salle a été sonorisée. Nous faisons un premier essai ce soir. Le Bureau fera le bilan de l'exercice lors de sa prochaine séance.

* * * * *

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Un postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- Un postulat de Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET
- Une question de Madame la Conseillère Martine FREY TAILLARD
- Une question de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER
- Une question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE
- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS
- Une question de Madame la Conseillère Magrieta DONKER
- Une question de Monsieur le Conseiller Pascal BLUM
- Une question de Madame la Conseillère Chantal GUIBERT

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Le Conseil communal a pris acte de la Communication : C/17

La Municipalité aurait-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 5.

- 5. PRÉAVIS NO 23/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 430'000.-- POUR L'ENTRETIEN DES PONTS SUR LES ROUTES CANTONALES EN TRAVERSÉE.**
 **MADAME SARAH WINTEREGG , RAPPOTRICE.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Sarah WINTEREGG ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs, Josy TESSA, Sarah WINTEREGG, Jean-David CHAPUIS, Quentin COCHAND, Bexhet HALIMI, Jean-Louis KLAUS, Etienne MUTRUX, Fabien RICHARD. Yvan GINDROZ était excusés.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **cet article 1 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **cet article est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :**

J'ai une question en rapport plus ou moins direct avec ce préavis au sujet d'un postulat que j'avais déposé le 8 décembre 2005 concernant l'affectation d'une partie du montant RPLP aux travaux à entreprendre pour le passage des 40 tonnes. Ce postulat avait été déposé suite à la remarque de mon collègue Charles-Eugène MOUQUIN sur un autre préavis qui était relatif à la réfection de nos ponts pour maintenir le passage des 40 tonnes en traversée de localité.

Je demandais à la Municipalité d'examiner l'opportunité de négocier avec le Canton afin qu'une partie des montants RPLP reversés par la Confédération puisse être affectée au financement des études et travaux que notre Commune doit entreprendre pour garantir la traversée de notre localité aux 40 tonnes. Dans le cadre de ce préavis, je souhaite avoir des nouvelles par rapport à ce postulat.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'ai eu l'occasion d'évoquer ce problème avec le ministre des finances de notre Canton qui m'a clairement précisé que les taxes RPLP ne sont pas affectées. Elles entrent dans la caisse générale de l'Etat et ne peuvent pas être affectées notamment aux travaux que vous évoquez. Fort de cette position parfaitement claire dans son énoncé, certes insatisfaisante pour les communes, nous n'avons pas insisté.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

Je ne suis pas sûr que le Conseil d'Etat ait lu correctement la loi puisque qu'à l'article 19 de celle-ci, il est précisé que les cantons utilisent en priorité leur part au produit net de la RPLP pour couvrir leurs dépenses dans le domaine des coûts non couverts du trafic routier.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Un vœu de la Commission qui demande à la Municipalité un calendrier sommaire des entretiens futurs des ponts non concernés dans ce rapport. Le service des travaux a commencé le travail, mais nous aimerions aller de l'avant avec le PGEE (Plan générale d'évacuation des eaux) avant de lancer un plan directeur des ponts. Nous avons encore à Yverdon 19 ponts hors routes cantonales et 16 passerelles cycles et piétonnes communales. D'ici 18 mois, nous devrions avoir ce plan directeur pour l'entretien des ponts hors routes cantonales.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

A la lecture de l'article mentionné par notre collègue Pascal BLUM, je crois qu'il serait judicieux que du côté des élus au Grand Conseil vaudois, nous interpellions le Conseil d'Etat et j'espère pouvoir compter sur le soutien de notre Syndic pour le faire dans ce sens là, cela en vaut la peine.

Il est vrai que nous avons, comme le mentionne Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD, encore de nombreux travaux sur ces ponts et il serait judicieux de savoir dès le début si nous pouvons compter sur le canton et la RPLP pour pouvoir bénéficier des aides qui nous seraient peut-être dues.

Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH :

A la page 4 de ce préavis, nous parlons du pont des Condémines, sous les voies CFF. Ce pont doit être rénové assez rapidement ne correspondant pas au passage des 40 tonnes. En même temps, il devra être rehaussé pour permettre le passage des wagons à deux étages. Il doit non seulement être renforcé, mais surtout élargi pour le futur trafic en vue du nouveau quartier à proximité d'ici 1 à 2 ans et est hors d'usage. Est-ce que la Municipalité peut renseigner ce Conseil sur le début des travaux ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il est vrai que cet ouvrage est urgent pour les raisons que vous avez évoquées, néanmoins, je crois en avoir parlé à la Commission des finances, nous ne sommes pas parfaitement clairs sur qui doit payer les travaux. L'expertise qui a été réalisée par la Commune montre que moyennant quelques aménagements que je qualifierais de légers, ce pont supporte les charges de 40 tonnes. Si celui-ci doit être modifié pour des raisons de gabarits des convois des chemins de fer, ce n'est plus de la responsabilité de la Commune et bien de celle des CFF. Il est très important de clarifier cette responsabilité quant au financement de ces travaux avant de se lancer dans ceux-ci. Nous sommes en tractations avec les CFF sur ce point.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **ce préavis no 23 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1** : Crédit d'investissement de Fr. 430'000.- est accordé à la Municipalité pour la deuxième étape d'assainissement des ponts sur les routes cantonales en traversée.
- Article 2** : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée dans le compte no 1458 "Réfection ponts en traversée STE" et amortie en 10 ans au plus.

6. PRÉAVIS NO 25/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE NATURALISATION PRÉSENTÉE PAR MADAME TATJANA DJOKIC  MADAME SILVIA GIORGIATTI SUTTERLET, RAPPORTEURICE.
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs, Chantal GUIBERT, Emilienne WAGNIERE, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Guy ANGELOZ, Martin BARAGAÑO, Jean-David CHAPUIS, Bexhet HALIMI, Pierre-André MICHOD, Etienne MUTRUX.

Monsieur le Président :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote à bulletins secrets. Je prie Mesdames les huissières de bien vouloir distribuer les dits bulletins.

Les huissières distribuent les bulletins de vote.

Monsieur le Président :

Le scrutin est clos. Je prie Mesdames les huissières de récolter les bulletins de vote.

Nous allons procéder immédiatement au dépouillement, je prie Mesdames et Messieurs les Conseillers de rester à leur place en attendant le résultat, ce ne sera pas long, merci.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 85

Bulletins rentrés : 85

Candidat	Bul. blancs	Bul. Nuls	Bul. Valables	Majorité absolue	OUI	NON
Madame Tatjana DJOKIC	1	0	85	43	70	14

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite Madame Tatjana DJOKIC pour son accession à la bourgeoisie de notre Cité au nom de notre Conseil communal.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Madame Tatjana DJOKIC et aux enfants, Anita et Nikola.

7. PRÉAVIS NO 27/07 CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2008.
 **MONSIEUR DOMINIQUE VIQUERAT, PRÉSIDENT DE LA COFI, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Dominique VIQUERAT ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

Je vous invite à prendre l'Arrêté d'imposition à la page 1. Je vais passer en revue les différents articles, n'hésitez pas à intervenir si vous le souhaitez.

Article premier :

1. Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

J'ai eu quelque peu de peine à appréhender ce préavis. J'aurai souhaité comme bon nombre d'entre vous, trouver quelques explications concernant ce statu quo. Il est vrai de constater que durant les différents travaux de notre Conseil que ce soit au travers de la lecture des comptes ou à travers le budget, nous avons chaque fois eu l'impression que la Municipalité hésitait à investir dans certains domaines.

A l'aube d'Yverdon-les-Bains, environ 30'000 habitants, il serait peut-être judicieux à un moment ou à un autre, c'est pourquoi je saisis une occasion supplémentaire, de demander à la Municipalité qu'elle informe ce Conseil sur les prochains investissements importants auxquels nous aurons à faire face.

Nous avons juste à la page 3, un libellé sous le titre investissements où on nous rappelle la nomenclature à la Prévert des 190 millions du plan des investissements. J'ai un peu de peine à me contenter de cette unique information lorsque nous savons que dernièrement, dans le cadre de crédits complémentaires, nous avons accepté Fr. 135'000.-- pour des études et que Monsieur le Syndic nous a dit à l'époque que le crédit « étude divers » de Fr. 500'000.-- était largement utilisé, ce dont je me réjouis.

J'aimerais tout de même avoir quelques résultats, parce que fixer un taux d'imposition avec le blanc saint de ce Conseil par rapport au peu d'informations, si ce n'est les éventuels 3 millions de la RPT et autres informations concernant ceci, me semble un peu maigre pour donner notre aval ce soir.

Je le ferai tout de même, Monsieur le Syndic, je n'ai pas de mauvais sentiments par rapport à ce taux d'imposition qui reste celui que nous avons eu ces dernières années. Je trouve un peu faible de nous demander de statuer sur ce taux d'imposition sans avoir des éléments assez conséquents du moment que nous n'avons pas, comme d'habitude, le budget sous les yeux pour statuer en toute connaissance de cause. J'aurais voulu retrouver dans ce préavis quelques exemples d'investissements auxquels nous devons faire face et qui sont de première importance pour le développement d'autrui.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous vous souvenez certainement du préavis qui vous a été présenté l'année dernière pour fixer le plafond d'endettement de notre Commune pour la législature ainsi que le plafond des cautionnements. Ce plan des investissements qui a fait l'objet d'un préavis qui est entre vos mains fixe un total des investissements sur les 5 ans, ascendant à 190 millions.

Il est clair que la démarche qui a été initiée l'année passée a pour objectif de fixer ces plafonds, d'anticiper et surtout de lister l'ensemble des projets. Parallèlement à cela, la Municipalité révisé chaque année ce plan d'investissements annuel pour mettre en place le budget qui vous sera soumis d'ici un mois. Elle a l'intention de vous informer sur ces tranches annuelles qu'elle entend investir.

J'aimerais rappeler à Monsieur le Conseiller KERNEN que la Ville d'Yverdon-les-Bains dispose, fort heureusement, d'une marge d'autofinancement qui lui permet de faire face à des investissements importants. Si je prends le budget 2007, nous avons, si vous faites référence au préavis dont je parlais tout à l'heure, un montant estimé d'investissement de Fr. 34'500'000.--. Vous admettez que ce n'est pas rien. A fin septembre 2007, les investissements enregistrés par les finances communales se montent à Fr. 13'184'000.--.

Cela est une réalité qui veut que nous ayons les yeux un peu plus gros que le ventre, si vous me permettez l'expression. Entre faire un budget ou un plan d'investissements annuel et le réaliser ensuite, il y a un certains nombres de conditions : il faut étudier les projets, obtenir les permis de construire, lever les oppositions s'il y en a. Ensuite il faut mettre en œuvre ces travaux, les conduire, prendre en compte des contraintes comme les conditions météorologiques par exemple.

Je crois pouvoir dire qu'en matière d'investissement, notre ville fait face non seulement à l'entretien de ses infrastructures courantes, son patrimoine, mais elle investit dans le développement de la ville, elle assume ainsi ce statut de ville centre d'importance cantonale.

En ce qui concerne le budget à proprement parler, nous y reviendrons dans un mois, je crois Monsieur le Conseiller avoir répondu aux interrogations. Nous avons simplement rappelé que, hormis ces problématiques d'investissement, ce qui est très important pour les années 2008 et 2009 en terme de maintien du taux d'impôt, c'est la problématique de la péréquation intercommunale.

Il se trouve que le taux d'impôt est un des critères importants pour la répartition de cette péréquation. Un certain nombre de communes de ce canton ont pour objectif de modifier ces règles à partir de 2010 et il s'agira d'être vigilant sur ce point. C'est un deuxième argument qui invitait votre Conseil à ne pas modifier ce taux.

Le troisième étant bien sur l'incertitude de la conjoncture qui certes, actuellement, est favorable. Nous avons un taux moyen actuel de notre dette de 3,45%. Il est vrai que nous avons consolidé ces emprunts au niveau de leur durée, ce qui nous met à l'abri des fluctuations des taux. Mais un revers de la conjoncture, notamment au niveau des recettes fiscales, pourrait effectivement nous replonger dans les déficits et ainsi diminuer ce fameux taux d'autofinancement qui est un outil fondamental pour piloter les investissements de la Commune, tout en maîtrisant la dette. Cela est très important pour la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Je remercie Monsieur le Syndic pour ses réponses. J'ai la même inquiétude que j'avais lors des comptes 2006, en l'occurrence le fait que nous avons, comme vous le dites à juste titre Monsieur le Syndic, 186% d'autofinancement pour l'année 2006, environ 200% prévisible pour cette année.

Ce que je crains, c'est qu'effectivement, nous perdions à partir de 2009-2010 des deniers sur le fond de péréquation intercommunale parce que nous serons bien trop bons avec cet autofinancement et que cela va nous péjorer. Les millions que nous allons perdre à ce moment-là, c'est malheureusement ceux que nous n'aurons pas investis.

Je crois qu'Yverdon, avec le dynamisme dont nous pouvons nous targuer à l'heure actuelle, mériterait certainement des investissements et je vous encourage, non pas à dépenser parce que ce n'est pas le but de l'opération, mais à véritablement maintenir le trend d'Yverdon pour maintenir cette place régionale. Nous avons bien besoin d'investissements dans certains domaines. Il y a beaucoup de motions en suspend. Je suis tout à fait conscient de l'inertie pour le développement de ces projets, cela est aussi vrai, mais ce serait bien d'avoir une vision un peu plus globale et que nous puissions être informés pour pouvoir de notre côté appréhender ces projets et vous donner notre avis.

Monsieur le Président :

Nous poursuivons l'énoncé des articles.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

J'ai une inquiétude technique, je m'en explique : selon les directives de l'Autorité cantonale de surveillance des finances communales, l'arrêté d'imposition pour l'année 2008 devait être retourné en 4 exemplaires, daté et signé, pour le 5 novembre 2007.

Ce délai était impératif et aucune prolongation ne pouvait être accordée.

Nous nous trouvons donc dans le cas de l'article 35 de la loi sur les impôts communaux, lequel précise, je cite : *Lorsque la demande d'approbation a été présentée après le 30 septembre ou après le délai fixé par le Département de l'intérieur en application de l'article 33 alinéa 1 ou encore que le délai prévu à l'article 34 alinéa 2 n'a pas été utilisé, l'ancien arrêté d'imposition est prolongé de plein droit pour une année.*

Le délai n'a pas été respecté, pour des raisons que j'ignore et dont la Municipalité nous fera peut-être part.

C'est donc l'arrêté valable pour 2007, à mon sens, qui a maintenant pris force de loi pour l'année 2008. Heureusement, nous n'avons rien changé dans l'opération dont nous venons de parler.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'ai posé la question au sein de l'administration communale. J'ai constaté comme vous que nous serions hors délai à 4 jours près, puisque le document indique que tout cela doit être déposé le 5 novembre à la Préfecture. J'ai reçu une information qui m'a apaisé, fort de cela, je n'ai pas été plus loin dans mes recherches, ni la Municipalité d'ailleurs.

Je prends acte de votre remarque et je m'en entretiendrais avec Madame la Préfète demain matin. Je vous invite néanmoins à valider cet arrêté d'imposition et si, envers et contre tout, nous devons recevoir un blâme du Conseil d'Etat, nous l'accepterons.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Syndic, j'ai vu les directives de la Préfecture. En raison des modalités de publications et de recours possibles liées à la nouvelle loi sur la juridiction constitutionnelle, aucun délai supplémentaire ne sera accordé au-delà de cette date.

J'avais quelque craintes, mais enfin, très scrupuleux sur les dates et les délais, d'après les derniers renseignements reçus, j'insiste que pour une autre fois, qu'on nous précise que le délai a été prolongé ou que nous avons un arrangement. Cela éviterait bien des palabres stériles, ce que je viens de faire.

Monsieur le Président :

Nous prenons bonne note de votre intervention.

La parole n'est plus demandée, **cet article 1 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

L'article 2 n'appelle pas à votation.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Madame la Conseillère Anna-Rita BARTOLOTTA :

Afin de venir en aide aux sociétés locales, de leur donner les moyens de déployer leur activité et promouvoir ainsi la jeunesse, le parti Radical vous demande d'étudier la possibilité de supprimer l'article 10 bis pour l'année 2009 et d'abandonner ainsi la taxe communale qui en découle. Ce serait un bol d'air bien venu pour nos sociétés locales qui se dévouent sans compter pour animer notre ville.

Monsieur le Syndic :

La Municipalité prend acte de votre demande. Je crois que c'est un problème qui nécessite de faire le tour de la problématique des charges qui pèsent sur les sociétés locales et de l'évolution de leurs recettes, notamment au travers de lotos. C'est une étude à laquelle la Municipalité se livrera bien volontiers.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **ce préavis no 27 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

Je remercie la Commission des Finances pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2008 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis;
- Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

8. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DE RECOURS**Monsieur le Président :**

Monsieur Yves Monod ayant démissionné de notre Conseil et par conséquent de la Commission de Recours, un siège est dès lors vacant dans cette commission et il convient de le repourvoir. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Le groupe UDC a l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Daniel BERCHER en remplacement de Monsieur Yves MONOD démissionnaire.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Conseiller. Comme il y a 1 candidature pour un 1 poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée : Monsieur le Conseiller Daniel BERCHER est élu à l'unanimité moins 1 abstention à la Commission de Recours.

La Commission de Recours est donc à nouveau au complet. Je félicite Monsieur le Conseiller Daniel BERCHER pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles attributions.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.**Une question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (suite de la motion « de l'Air »)**

Le 9 juin 2005, Monsieur le Conseiller communal Gilles VERDON, avait développé une motion intitulée « de l'Air », demandant l'interdiction de fumer dans les bâtiments communaux.

Lors de la séance du 2 novembre 2006, le Conseil communal a refusé la réponse de la Municipalité à cette motion, car il estimait celle-ci insuffisante.

Je demande donc à la Municipalité ce qu'elle entend faire, et dans quel délai elle va soumettre une nouvelle proposition de réponse à la motion de Monsieur VERDON.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité a pris acte du refus de votre Conseil. Concernant sa réponse à cette motion, elle a décidé d'intégrer cette problématique importante dans la refonte du statut du personnel, dossier sur lequel elle travaille actuellement, paritairement avec une délégation du personnel communal. Cette refonte du statut du personnel devrait être présentée à l'ensemble du personnel puis par la suite à votre Conseil

prochainement. Les négociations ne sont pas terminées mais elles sont intégrées dans ce chantier important.

* * * * *

Un postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS du groupe des Verts appuyé par les Socialistes et S&E (pour une réflexion de fond sur l'avenir du stade de football).

L'état de vétusté du stade municipal couplé aux exigences de plus en plus disproportionnées de la Swiss Football League coûtent chaque année plusieurs centaines de milliers de francs à la Ville. Selon le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n°22/2007, de nouveaux investissements seront bientôt nécessaires pour améliorer les équipements de base et pour répondre aux nouvelles normes imposées par la Swiss Football League (notamment : stade de 10'000 places assises et couvertes). Ces adaptations vont entraîner de nouvelles dépenses conséquentes.

Cet acharnement à vouloir rafistoler avec les moyens du bord un quinquagénaire qui n'est plus vraiment dans le coup est touchant mais.... peu pragmatique. En effet, les infrastructures existantes ne semblent satisfaire aucun des utilisateurs concernés.

C'est pourquoi une réflexion de fond sur l'avenir du stade municipal nous semble nécessaire. Cette réflexion passe par différents questionnements qui doivent trouver une réponse politique forte.

- Tout d'abord, quelle vocation voulons-nous donner à ce stade?
- Doit-il répondre prioritairement aux besoins des mouvements juniors ou doit-il être le *Temple* d'une équipe phare qui jouerait les premiers rôles au niveau national?
- Doit-il répondre aux seuls besoins d'une ville ou de ceux de toute une région?
- A l'instar d'autres stades suisses, doit-il assumer d'autres fonctions? (Commerciales, multisportives...)

La réflexion sur la vocation du stade nous renvoie inévitablement à d'autres questions liées à sa localisation.

- Est-il cohérent de mener une réflexion sur le secteur Gare-Lac sans prendre en considération l'avenir d'un terrain de près de 50'000m²?
- L'affectation d'une telle surface, à proximité d'un quartier en devenir et à 500 mètres d'une gare est-elle judicieuse?
- La ville possède-t-elle d'autres terrains mieux adaptés à une telle activité?
- Quelle serait la plus-value d'une surface de 50'000 mètres carrés de zone à bâtir libre de constructions située à proximité d'une gare?

Ce postulat n'a pas la prétention de fournir des réponses toutes faites à ces différentes questions. Les postulants invitent néanmoins la Municipalité à mener une réflexion approfondie sur l'avenir du stade municipal afin de répondre aux besoins des amateurs de football tout en portant un regard global et prospectif sur sa vocation et sa localisation.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur ce postulat.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Les questions que se pose à juste titre Monsieur le Conseiller VENIZELOS sont celles que se pose la Municipalité et qu'a déjà posé la Municipalité au service. URBAT, service de mon collègue Monsieur Paul-Arthur TREYVAUD a fait toute une série d'études pour l'avenir de ce stade.

La Municipalité s'est et a posé la question à URBAT s'il était judicieux de continuer des études à cet endroit là, ou si nous devons envisager une délocalisation de ce stade. Avant de continuer des études en détail, comme vous en avez soulevé la possibilité, il faut savoir si nous voulons maintenir, pour toutes sortes de raisons, le stade à cet endroit, c'est la question de base. A partir du moment où nous aurons répondu à cette question, il faudra savoir ce que nous voulons faire de ce stade. Nous avons effectivement des infrastructures vieillissantes et nous devons répondre à des demandes des utilisateurs classiques, hormis la première équipe d'Yverdon Sport.

Toutes les questions que vous avez soulevées ce soir sont déjà celles qui ont déjà interrogé la Municipalité et que nous avons déjà renvoyées au service. Votre postulat va exactement dans les préoccupations de la Municipalité.

Lorsque nous aurons ces réponses, c'est un débat que nous pourrons avoir au niveau du Conseil communal mais aussi une orientation, une décision que doit prendre la Municipalité. Tant que nous n'avons pas ce retour d'étude, nous sommes bloqués quant à l'avenir du stade municipal indépendamment des tractations ou discussions que nous pouvons avoir avec le FC Romandie ou les autres utilisateurs.

En résumé, vos questions sont les nôtres. Nous attendons donc de notre service les réponses à toutes ces interrogations; ces questions datent de mai.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je remercie Monsieur CARRARD pour ses réponses et afin de pouvoir élargir le débat au sein du Conseil, si un cinquième des membres de ce Conseil le veut bien, je propose de renvoyer ce postulat à une commission pour que la Municipalité puisse nous renseigner sur les résultats de cette étude qui devrait bientôt « accoucher ».

Monsieur le Président :

Nous sommes en présence d'une demande de renvoi à une commission.

La discussion n'est plus demandée.

Le cinquième des membres appuie la demande. Nous passons au vote.

Résultat du vote : **le postulat est renvoyé en commission à une évidente majorité.**

* * * * *

Un postulat de Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET (pour une meilleure accessibilité des vélos au centre-ville)

En cette période où l'accès aux commerces du centre-ville fait régulièrement l'objet de débats, il convient de souligner les avantages que représente le vélo en tant que moyen de transport. En offrant la possibilité de le garer aisément à proximité du lieu de destination, il permet un accès au centre-ville à la fois rapide et écologique. Qui plus est, chaque personne optant pour le vélo au lieu de la voiture permet d'éviter l'utilisation d'une place de stationnement. A ce titre, une accessibilité cycliste efficace fait partie des éléments permettant de maintenir un centre-ville dynamique et attractif.

Cette problématique, et notamment la question du parcage des vélos, mérite d'être étudiée. Dans certains secteurs du centre-ville, les places de parc sont peu nombreuses ou mal pratiques. A titre d'exemple, certains cyclistes délaissent le parking du pied du château, rendu partiellement inaccessible par les travaux de rénovation, et préfèrent se garer sur des places « officieuses » telles que celles situées devant le Temple. La suppression prochaine des places de parc situées à la rue de l'Ancienne-Poste compliquera également le parcage au centre. Et en ce qui concerne les parkings ne possédant comme seule infrastructure que quelques lignes blanches peintes au sol, ils ont l'inconvénient majeur de transformer les vélos en dominos lorsque le vent souffle en rafales.

Certains commerçants ont émis l'idée d'autoriser les cyclistes à emprunter la rue du Milieu. L'ouverture des rues piétonnes aux vélos, accompagnée d'une stricte priorité aux piétons, est pratiquée dans de nombreuses villes et notamment à Lausanne. Cette idée pourrait également s'inscrire dans le cadre de la réflexion que propose ce postulat, demandant à la Municipalité d'étudier les problématiques de l'accessibilité et du parcage des cycles au centre-ville.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur ce postulat.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Le vélo est un sujet sur lequel nous devons sérieusement nous pencher à Yverdon-les-Bains. Les questions soulevées sont certainement très bonnes. D'étudier l'accessibilité et les parkings sur le centre-ville est une très bonne idée que nous ne pouvons pas contrer. Il faut avoir un peu d'ambition avec notre désir de développer le deux roues à Yverdon-les-Bains. C'est une théorie que j'ai déjà développée dans le

cadre de la Commission « Deux roues », théorie que je développerai volontiers une autre fois devant ce Conseil.

Pour information quant au choix de l'accessibilité des rues piétonnes à vélo, il y a une façon d'interpréter cette dernière tout à fait contradictoire. Je cite l'exemple des gens qui se plaignent, en recevant les commerçants : *Ce n'est pas normal, il y a une brave grand-maman qui s'est fait amender au centre-ville parce qu'elle était sur son vélo au centre-ville* et l'autre attitude : *c'est tout de même pas normal, même les grands-mamans ne respectent pas que nous ne devons pas aller sur son vélo au centre-ville*. Cela dépend de l'appréciation que nous voulons bien faire et du choix que nous voulons donner aux deux roues en ville d'Yverdon-les-Bains.

Je partage et certainement aussi mes collègues, le fait d'étudier le deux roues et le bon positionnement des deux roues dans la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Monsieur le Président :

La discussion n'est plus demandée, nous votons.

Résultat du vote : **le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une évidente majorité.**

* * * * *

Une question de Madame la Conseillère Martine FREY TAILLARD (bancs publics Rives du Lac)

En même temps que le parc des Rives du Lac, la ville a inauguré l'été passé des jeux originaux pour enfants disposés en 2 zones, l'une du côté de la piscine, et l'autre, le long de la Thièle. Il s'avère que ces derniers sont appréciés par une tranche d'âge étonnamment large, disons de 1 à 77 ans !!

En effet, me trouvant dernièrement à cet endroit avec un groupe d'enfants, j'ai entendu certains d'entre eux lancer des phrases peu amènes, sans que je ne comprenne d'abord à qui elles s'adressaient. Je cite : *« Vous avez vu ces diplodocus ? Venez, on va les pulvériser avec nos sabres laser !! »* Jusqu'à ce que ma fille profondément scandalisée, s'approche de moi en s'exclamant : *« Tu te rends compte, il y a des grands-mères assises sur nos jeux !! »*

J'ai réalisé que, mis à part des bancs situés près des barbecues, c'est-à-dire hors du périmètre de surveillance des plus petits enfants, et le gazon, certes sympathique pour les plus souples et ceux qui n'ont pas peur d'aplatir une crotte de chien, les moins jeunes manquaient effectivement de quoi reposer leurs vertèbres fatiguées.

Pour éviter la mauvaise humeur des bambins et remédier à l'absence de confort des aînés, la Municipalité a-t-elle l'intention d'installer des sièges plus ergonomiques d'ici au printemps prochain ? Ou, au contraire, a-t-elle voulu faire d'une pierre deux coups en proposant des chaises ludiques ou des jeux en forme de chaises ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je crois que vous avez parfaitement raison lorsque vous demandez implicitement que nous posions des bancs supplémentaires pour que chacun puisse trouver un siège. Ce qui est apparemment le cas ici mais pas le cas aux Rives du Lac.

Il n'y a pas qu'aux Rives du Lac où il manque des bancs, mais aussi à la place de la gare où on nous demande que des bancs supplémentaires soient posés. Le problème que vous soulevez est un peu général à Yverdon-les-Bains. Je ne sais pas si les bancs que nous vous proposerons auront l'air aussi psychédéliques que les abris de bus qui vont être posés à Y-Parc, mais dans tous les cas, nous devons trouver une solution au problème et des bancs seront probablement posés un peu partout.

* * * * *

Une question de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER (Incivilités dans le quartier de la Vilette)

Suite à mon intervention concernant les problèmes liés à la violence lors de notre dernier Conseil, j'ai reçu plusieurs courriers de personnes habitant le quartier de la Vilette très affectées par les actes délictueux dont ils sont sans cesse victimes, sans que les Autorités n'y attachent, semble-t-il, une importance suffisante.

Police Unique tardant à être mise en place dans le canton de Vaud, la Municipalité peut-elle nous renseigner sur ce qu'elle compte faire pour assurer la sécurité dans ce quartier dans l'intervalle ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne pense pas, Monsieur le Conseiller, que c'est Police Unique qui va résoudre ce problème là. Par contre, la Ville d'Yverdon-les-Bains et le service de Police se sont préoccupés de la problématique de la violence et de la difficulté de cohabitation dans le secteur de la Vilette.

Nous nous sommes vus plusieurs fois depuis les actes qui ont agacé les habitants de la Vilette, à juste titre, notamment les pétards, c'est à dire à partir du 1^{er} août. Nous nous voyons de manière régulière avec l'Association du quartier de la Vilette qui s'est formée, avec son président et les différents membres. Nous nous voyons également avec les éducateurs de rue et mon collègue Von Siebenthal et son service d'éducation de la Jeunesse pour essayer de trouver des solutions dans ce quartier. Il y a des partenaires qui sont Police, Service d'éducation de la Jeunesse et l'Association du quartier de la Vilette. Ces gens qui vivent les problèmes au quotidien essaient de faire un trait d'union entre la Municipalité et les habitants de la Vilette.

Récemment encore, cette association qui est extrêmement dynamique a fait une petite manifestation appelée «Fête de la Courge», et par un froid de canard, a invité les gens à venir passé un moment devant la place qui est «la place problématique ». J'ai pu discuter ce soir là avec les gens présents et aussi avec le gérant du magasin qui souffre également des comportements de certains jeunes dans ce secteur.

Il y a différents partenaires : le gérant du magasin, la Poste, les habitants, les concierges, les gérances et tous ces gens se parlent et nous n'allons pas attendre Police Unique pour résoudre les problèmes. Voilà Monsieur le Conseiller ce qui se passe et nous allons continuer le travail parce qu'à Yverdon-les-Bains, nous avons une police de proximité qui est efficace.

* * * * *

Une question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Kiosque des cygnes)

En date du 2 mars 2007, je vous ai signalé l'état de délabrement du kiosque des Cygnes.

Votre réponse : La Municipalité est parfaitement au fait de l'état de ce bâtiment. Elle a sommé très récemment le propriétaire, il y a 2 jours exactement que j'ai signé la lettre, de s'exécuter, à savoir de payer la somme due à la Ville. S'il ne s'exécute pas dans le délai qui lui a été imposé, la Ville deviendra propriétaire de ce bâtiment et en fera l'usage le plus judicieux qu'il soit.

Qu'en est-il à ce jour ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je n'ai pas vérifié si cette personne avait honoré sa dette envers la Commune. Je vous propose de faire cette vérification et de vous répondre en bonne et due forme à la première séance de décembre.

* * * * *

Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS (Maison rue d'Orbe 41)

Quand la Municipalité va-t-elle actionner enfin son droit de réméré concernant la maison et le terrain situé à la rue d'Orbe 41 ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité a décidé d'exercer son droit de réméré. Restent maintenant quelques difficultés pratiques. Depuis que l'opération s'est faite, le propriétaire a vendu le terrain mais a gardé la maison au bénéfice d'un droit de superficie. L'actuel propriétaire du terrain est la SUVA et le propriétaire de la maison est l'architecte qui l'avait acquise. Nous allons devoir exercer notre droit de réméré probablement contre deux personnes et falloir déterminer qu'elle est la part du terrain qui va avec la maison. Pour vous dire que la décision de principe est prise mais qu'elle n'est pas encore suivie d'effet.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

Merci Monsieur le Municipal pour votre réponse. J'espère que nous n'allons pas laisser échoir la date et que nous nous retrouvions dans une solution délicate. Je comprends que cela devienne de plus en plus difficile avec ces propriétaires locataires.

* * * * *

Une question de Madame la Conseillère Magrieta DONKER (rue Ancienne-Poste)

Le 3 mai de cette année, notre Conseil a accepté le préavis concernant la rue de l'Ancienne-Poste.

J'aimerais savoir si nous pouvons commencer par se réjouir d'une belle place aménagée pour l'été prochain. Où en sont les projets ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je ne peux pas vous donner une date très précise, mais une fourchette en nombre de mois. Dans quelques mois les travaux vont commencer et je souhaite qu'ils soient terminés avant la belle saison.

* * * * *

Une question de Monsieur le Conseiller Pascal BLUM, au nom du groupe socialiste (Convention de travail de la construction CN06)

La convention collective de travail nationale dans le secteur de la Construction (CN06) a été résiliée par la SSE (Société Suisse des Entrepreneurs) le 30 septembre dernier.

Les négociations qui ont lieu actuellement avec les syndicats UNIA et SYNA pour l'établissement d'une nouvelle convention n'ont, pour l'instant, abouti à aucun résultat.

Toutefois, pour cette période sans convention que l'on appelle : vide conventionnel, la SSE a annoncé par courrier à ses membres que, je cite : *Selon décision de l'assemblée des délégués du 23 mai 2007, les entreprises affiliées à la SSE doivent respecter la teneur de la CN06, convention qui vient d'être résiliée, même en cas de vide conventionnel. Rien ne s'est modifié à ce sujet. Ainsi, l'actuelle CN06 constitue comme jusqu'ici le standard de la branche. »*

D'où ma question à la Municipalité :

- A la lumière de ce qui précède, la Municipalité entend-elle inscrire dans ses conditions générales d'adjudication de travaux le respect de cette convention collective de travail (CN06) pour les entreprises adjudicataires ?
- Si cela est déjà le cas, est-ce que la Municipalité entend maintenir cette condition durant la période de vide conventionnel ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Il convient de dire tout d'abord que nous pouvons espérer que cette situation actuelle de vide conventionnel prenne prochainement fin. Cela n'est pas exclu, puisque les partis, les syndicats et la Fédération suisse des entrepreneurs, ont accepté le principe d'une médiation dont la présidence serait confiée à Madame la Conseillère fédérale Doris LEUTHARD. A partir du moment où les partis ont accepté le principe même d'une médiation, cela a dû être communiqué aujourd'hui dans les journaux télévisés, nous pouvons espérer que les négociations aboutiront.

Si elles n'aboutissent pas, je crois pouvoir vous dire que la Municipalité qui est soucieuse de faire en sorte que les conventions soient passées sur un mode équitable, souscrira à la proposition que vous sou entendez. C'est une réponse qui n'engage que moi, puisque nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter dans le cadre de la Municipalité.

Si la médiation aboutit, nous n'en aurons pas l'occasion d'en discuter et si elle n'aboutit pas, j'imagine qu'une communication vous sera faite à ce sujet.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

Merci Monsieur le Municipal. Vous n'avez pas tout à fait répondu à ma question. Je vais la formuler d'une autre manière. Est-ce qu'aujourd'hui les conditions générales d'adjudications de travaux contiennent le respect des termes de cette convention ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Très objectivement, je n'en sais rien. Comme je vous l'ai dit, nous vous donnerons une communication lors de la prochaine séance.

* * * * *

Une question de Madame la Conseillère Chantal GUIBERT (place de jeux sur le petit terrain entre les rues Général-Guisan, la Paix et les Charmilles)

Est-ce que vous avez pu étudier ma demande de postulat déposée au mois de juin. Nous arrivons dans les mauvais jours mais les beaux jours reviendront bientôt. Les enfants et le quartier comptent sur moi pour faire bouger les choses. La situation est toujours plus critique et actuellement, lorsque les jeunes se retrouvent, ils reçoivent des menaces de faire venir la police pour les faire partir et ne savent plus où se rencontrer. Je réitère ma demande et compte sur vous.

Petit rappel :

Postulat de Madame la Conseillère Chantal GUIBERT (Demande d'un terrain de jeu dans le quartier Général-Guisan, rue de la Paix, rue des Charmilles) séance du 31 mai 2007.

... les constructions HLM anciennes situées aux rues de la Paix, du Général-Guisan et des Charmilles font toutes mention d'interdiction de jeux de ballons...

Un complexe de cinq immeubles supplémentaires en fin de construction, va encore augmenter le nombre d'enfants dans le quartier. Très bien me direz-vous ; oui, eux auront la chance d'avoir une place de jeux avec un petit terrain, mais qui sera bien entendu réservé aux locataires des immeubles concernés...

Nous avons toujours le terrain situé entre l'avenue Général-Guisan 19 et 29, ne serait-il pas possible de l'acquérir si ce dernier n'appartient pas à la commune et d'en faire un petit terrain comme celui du Quartier des Cygnes juste à côté de la Brigade du Lac ? Les enfants du quartier ne vous en seraient que reconnaissants...

À une évidente majorité, ce postulat est accepté et renvoyé à la Municipalité.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité prend acte de la remarque et du souhait de Madame Chantal GUIBERT. C'est peut-être l'occasion de rappeler qu'il est parfois bon de fixer des délais et si cela ne se fait pas, que ce soit le Conseil communal qui le rappelle.

* * * * *

Une question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Collège des Jordils)

Je me suis aperçue que divers travaux d'entretien et de rénovation ont été entrepris au début de l'été, pendant les vacances scolaires donc en juillet, et je constate que les escaliers sont toujours condamnés et que les enfants rentrent dans le collège par la petite porte. Cette situation semble inconfortable voire dangereuse pour les enfants. Nous pouvons accepter de telles situations transitoires à court terme mais cela devient un peu long.

- J'aimerais savoir pourquoi c'est encore dans cet état, que cela n'a pas été résolu en plus de cinq mois ?
- Si les entrées sont bien sécurisées et en ordre ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Tout d'abord une bonne nouvelle, l'escalier a été refait. Il a fallu le refaire parce que les réalisateurs avaient fait un escalier identique à celui qui préexistait avec des marches de 29 cm. Cela va pour des adultes mais un peu moins bien pour des petits enfants. Les marches ont été rechargées de façon à avoir 17,5 cm et en ajouter une supplémentaire.

En revanche, ce qui n'est pas fait et qui ne peut pas l'être, c'est la main-courante. Elle est en fabrication. Elle le sera très prochainement.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je ne voudrais pas vous charger, Monsieur le Municipal, mais je me permets de m'étonner un peu de la durée et comment nous avons pu poser de pareilles marches

sans s'en apercevoir avant. Cela me paraît un peu dilettante. Je me réjouis que ce soit très prochainement que nous posons la barrière et que cela ne se reproduise plus.

* * * * *

Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Honneur nouveaux Conseillers nationaux).

Fini le désert, pas le dessert ! Après une longue traversée du désert, notre vieux district d'Yverdon a retrouvé le chemin de Berne avec l'élection de deux Conseillers nationaux. Et notre nouveau grand district Jura-Nord vaudois permet même à la députation féminine de prendre la majorité avec une brillante troisième élection à la Vallée de Joux.

Yverdon-les-Bains, chef-lieu de district, ville-centre, envisage-t-elle de fêter comme son rang le lui demande ces trois représentants de notre région ?

Et la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a-t-elle mis à son programme des réunions régulières ou ponctuelles avec ces élus, qui prendront bientôt le chemin de Berne, pour leur exprimer les soucis et les désirs de la capitale du Nord vaudois et de ses environs à faire passer auprès des autorités fédérales, comme par exemple les horaires de chemin de fer ou l'implantation de centres comme le COFROU (Centre fédérales des autoroutes), malheureusement parti à Estavayer-le-Lac ?

Ne dit-on pas du dialogue, jaillit la lumière !

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

A l'instar de ce que la Municipalité a initié avec le collège des Députés de ce grand district, puisqu'elle les a rencontrés très récemment, incorporés pour débattre de problèmes vaudois, votre proposition est intéressante et il est évident que nous ne manquerons pas d'utiliser ce relais sur Berne.

En ce qui concerne la manière de fêter dignement ces personnes, j'imagine, mais je n'engage que moi, que cette initiative appartient tout d'abord aux Partis auxquels ces Conseillers nationaux sont affiliés et bien évidemment, la ville est tout à fait ouverte à collaborer à toute organisation qui pourrait être proposée, voilà ce que je suis en mesure de vous répondre.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

J'ai un tout petit rappel pour à Monsieur le Municipal de la Police et des Sports. Avec Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, nous avons dit qu'à chaque séance nous interviendrions, je ne sais plus pourquoi, mais j'ai tout de même une question : vous nous aviez promis l'année dernière de nous donner les dates des rapports du Service du feu et de la Police pour que les Conseillers communaux soient associés à ces deux grands rapports, peut-être avez-vous ce soir les dates Monsieur le Municipal ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'avais demandé aux services que ces dates vous soient communiquées. Visiblement ce n'est pas le cas ou tout le monde n'a pas l'information. Le rapport de Police aura lieu le 7 décembre et celui du SIS le 14 décembre, même jour que l'inauguration du marché de Noël, cela permet de donner une troisième information.

* * * * *

**Une intervention de Madame la Conseillère Christiane LAYAT-ROCHAT
(Sonorisation de la salle des Débats – HdV)**

Je constate que ma demande de sonorisation a été très rapidement exhaussée. Je vous en remercie infiniment. Pour moi, c'est essai est tout à fait concluant, car l'écoute est nettement plus confortable. Encore merci !

Monsieur le Président :

Merci Madame la Conseillère, le Bureau de notre Conseil prend bonne note de vos remerciements et nous ne manquerons pas à l'avenir de réitérer l'exercice.

La discussion n'est plus demandée de la part des Conseillers, la Municipalité a-t-elle des réponses à apporter à notre Conseil, ce qui semble être le cas ?

* * * * *

Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Monsieur le Conseiller Thierry GABERELL (cohabitation du début de la rue de Montagny depuis la rue de Chamblon entre les différents utilisateurs)

J'ai reçu à ce sujet, je ne sais pas si cela est dû au Conseil communal ou non, une cassette qui vient de Mima Vision qui m'expliquait aussi les difficultés filmées de ce que vous avez rapporté lors du précédent conseil. C'est un peu difficile à visionner en raison de sa qualité.

Je suis retourné ce soir encore sur les lieux pour vérifier, et j'en ai discuté avec le service. C'est compliqué de trouver une vraie solution. Pour mémoire, ce secteur est bi-directionnel avec un pont pour véhicules et un pont protégé à côté pour les piétons. J'imagine que les cyclistes vont emprunter l'un ou l'autre. La seule solution qui permettrait de résoudre ces difficultés de croisement serait de faire un sens unique. Le problème est que nous allons reporter le trafic dans les rues avoisinantes et je ne suis pas sûr que nous fassions un grand tabac auprès des habitants et des utilisateurs de ce secteur.

Nous ne pouvons pas élargir la route, puisque nous devrions nous attaquer à des expropriations. Cette route est cernée par des murs et propriétés privées. Je vois mal la Municipalité accessoirement le Conseil, s'embarquer dans des expropriations.

Il y a deux solutions : soit nous arrivons à vivre avec ces difficultés, soit nous devons nous pencher sur une solution de sens unique, à voir dans quel sens donner la priorité. Je n'ai pas de réponse sérieuse du service parce qu'il n'y a pas de vérité dans ce secteur-là.

Si d'autres personnes qui sont dans le Conseil ou qui nous écoutent ce soir, considèrent qu'il y a un danger dans ce secteur, alors le Service fera une proposition à la Municipalité allant vers un essai de sens unique, c'est la seule solution pour arriver à quelque chose de cohérent. Monsieur GABERELL, je suis désolé de ne pas amener une réponse plus consistante.

* * * * *

Réponse de Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD à Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Places de parc Quais-des-Ateliers)

Vous posiez deux questions :

1. *Quels sont les éléments qui ont amené la Municipalité à construire ces places de parc ?*

Un ensemble de discussions et de décisions lors de l'élaboration de la convention avec les CFF.

2. *La Commission « deux roues » a-t-elle été consultée préalablement ?*

Non, cela a été fait depuis.

Voici les explications :

1. Le 27 juillet 2006, la Municipalité a été informée par le Service des travaux qu'il allait mettre à l'enquête publique la création d'un trottoir aux Quais-des-Ateliers, allant de la sortie des Ateliers et la rue de l'Arsenal. La Municipalité a approuvé les démarches administratives; l'envoi de la convention approuvée sur le fond le 17 mars par les CFF pour ratification; la mise à l'enquête du projet selon la loi sur les routes et l'expropriation; l'envoi du dossier à l'inspectorat du Registre Foncier, etc. La mise à l'enquête a été faite et n'a eu aucune opposition, elle a été posée le 15 septembre jusqu'au 14 octobre, soit 30 jours. Nous avons fait une convention d'expropriation pour cause d'intérêts publics avec les CFF, qui a été approuvée et signée par la Municipalité.
2. Nous avons alerté la Commission « deux roues », qui tout de même experte dans ces questions de deux roues, voici l'extrait du PV de décision : *la limite du nouvel emménagement devant les Ateliers CFF semble créer un obstacle à la libre circulation. Il est utile de préciser que la situation actuelle a fait l'objet d'une convention avec les CFF. Par contre, il serait envisageable de prolonger la bande cyclable jusqu'à la limite autorisée à proximité du giratoire en corrigeant la trajectoire. En tenant compte qu'il faut respecter une uniformité dans la ville, il est souhaitable d'envisager un marquage de couleur.*

Lors de cette séance, le Service des travaux a présenté différentes variantes d'amélioration qui n'ont pas été retenues par la Commission, qui a accepté le marquage de la bande cyclable et la signalisation devait être revue par un nouveau marquage à réaliser tout prochainement. A ce jour, le marquage est en place, vous l'avez constaté.

L'ensemble du projet n'est pas catastrophique et criminel comme vous l'avez dit dans votre question. J'ai fait des photos pour montrer la nouvelle position du chemin pour les vélos, il ne comporte aucun danger pour eux, c'est de l'utopie de le dire.

Par contre, vous avez eu raison de le soulever, le marquage n'était pas optimum. J'ai parcouru la rue des Remparts qui a la même signalisation dans le même ordre d'idée, sauf qu'à la rue des Remparts les lignes jaunes sont à 35 cm des voitures tandis qu'aux Quais-des-Ateliers, elles sont à 42 cm, c'est peu mais cela a tout de même une importance.

J'ai exposé ces faits ce matin en Municipalité, et elle a entériné la réalisation de l'ouvrage, telle qu'il existe aujourd'hui.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je vous remercie Monsieur le Municipal. Nous ne pouvons pas dire que vous avez traîné, c'est très bien, je savais bien qu'il ne fallait pas que je vous le redemande. Je comprends et accepte volontiers les premières réponses.

En ce qui concerne la réalisation, je reste sceptique. Vous le savez parfaitement, j'ai déjà pu discuter avec certains membres de la Commission « deux roues » qui me sont chers, heureusement que les couples sont solides, faits de béton heureusement non armé, parce que je ne suis pas d'accord. J'estime pour ma part que cette bande n'est pas sécuritaire et que celle qui existe à la rue des Remparts est réellement dangereuse. Nous le savons, lorsque nos enfants passent par là pour aller au collège Pestalozzi à l'école secondaire, c'est difficile, les voitures sortent.

De la comparer à celle-là n'est pas forcément un avantage, ce n'est pas parce qu'elle existe que nous devons la réaliser à nouveau. J'espère que nous ne passerons pas dans un bêtisier des pros du vélo, parce que je trouve que c'est une réalisation absurde de faire des places de parc à cet endroit-là, avec le concept que nous pouvons avoir à l'heure actuelle pour les deux roues et le parcage en ville.

Je termine et me réjouis d'entendre vos commentaires. Je n'ai pas demandé la réponse parce que je l'ai vue et mesurée, que j'aimerais retourner maintenant auprès des gens qui se sont plaints auprès de moi, des parents qui étaient inquiets avec lesquels j'ai partagé mes inquiétudes, et je reviendrai devant ce Conseil si je pense que les autres personnes qui sont utilisatrices ne sont pas satisfaites.

Je ne pense pas que c'était une bonne solution, même si la Commission « deux roues » est probablement plus experte que n'importe lequel d'entre-nous, et si, parmi

ces gens, il y en a que j'aime beaucoup, la situation n'est pas optimale. Je vais m'arrêter là, parce que je ravale ma colère depuis un moment.

La chose qui me revient c'est que les deux chemins que vous avez cités qui passent soit derrière, soit tout près des voitures parkées, dont un que nous venons de réaliser, sont des passages proposés comme sécurisés pour aller d'un collège à l'autre. Ce sont des passages obligatoires. Si pour le collège Pestalozzi ce sont des grands, il faut savoir que les enfants qui vont à la Marive depuis la Place d'Armes sont des enfants qui montent sur leur vélo pour la première fois et c'est leur première année. Je ne trouve pas de très bon goût et dangereux de les mettre là.

Monsieur le Conseiller Christian PAULI :

Pour la clarté de cette question assez importante, je tiens à préciser ceci, étant membre de la Commission deux roues : comme c'est trop souvent le cas, la Commission deux roues a été consultée après coup, vous l'aurez bien compris.

Simplement et pour être objectif dans ce contexte, il nous a bien été expliqué que le remplacement des places de parc avait été décidé d'entente avec les CFF et il n'était donc pas question, dans un premier temps, de modifier cette convention. Il nous a été expliqué qu'il faudrait dans ce cas-là renégocier avec les Ateliers pour faire un projet différent et que par conséquent, la solution qui a été entérinée par la Commission « deux roues », relatée dans le PV par le Municipal BURKHARD, est une sorte de rapiécage qui nous semblait la moins mauvaise correction à cet endroit, je tiens à préciser qui ne satisfaisait absolument pas la majorité de la Commission qui aurait souhaité un aménagement différent à proximité du giratoire.

J'ai pris la parole pour signaler ce fait. C'est un petit coup de gueule pour cette fois-ci. Mais trop souvent les projets nous parviennent en Commission «deux roues» et circulation lorsque les travaux sont réalisés ou très avancés.

Même si nous ne sommes pas des experts et que nous ne pouvons pas avoir des solutions à tout, malgré tout, de temps en temps, de bonnes idées sortent de cette Commission. C'est un vœu que je transmets, je me fait le porte parole de la Commission ce soir, que vous pouvez nous consulter encore plus souvent et plus en amont et peut-être que certaines questions trouveraient des réponses, toutes ne trouveront pas des solutions mais parfois, malgré tout, cette discussion est utile.

* * * * *

Monsieur le Président :

Nous arrivons au terme de notre séance. Je tiens à remercier Multi-Vidéo, notre partenaire pour les retransmissions des séances du Conseil communal, d'avoir trouvé rapidement une solution pour la sonorisation de la salle.

Avant de conclure, je prie Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD et Madame la Conseillère Catherine CARP de bien vouloir rester un instant après la séance, j'ai un point à voir avec eux.

Je remercie chacun de sa participation et le public de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous sans faute le jeudi 6 décembre prochain.

Il est 21h40, je lève cette séance en vous souhaitant une excellente fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Maximilien BERNHARD

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 novembre 2007

	Pages
1. Appel	90
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2007	90
3. Communications du Président.....	91
4. Communications de la Municipalité	92
5. Préavis no 23/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 430'000.-- pour l'entretien des ponts sur les routes cantonales en traversée. 📖 Madame Sarah WINTEREGG , rapportrice.....	93
6. Préavis no 25/07 concernant une demande de naturalisation présentée par Madame Tatjana DJOKIC 📖 Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, rapportrice.	95
7. Préavis no 27/07 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2008. 📖 Monsieur Dominique VIQUERAT, Président de la COFI, rapporteur.....	97
8. Nomination d'un membre suppléant de la Commission de Recours	102
9. Propositions individuelles et interpellations.	102
➤ Une question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (suite de la motion « de l'Air »).....	102
➤ Un postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS du groupe des Verts appuyé par les Socialistes et S&E (pour une réflexion de fond sur l'avenir du stade de football).....	103
➤ Un postulat de Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET (pour une meilleure accessibilité des vélos au centre-ville)	105
➤ Une question de Madame la Conseillère Martine FREY TAILLARD (bancs publics Rives du Lac)	106
➤ Une question de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER (Incivilités dans le quartier de la Villette).....	107
➤ Une question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Kiosque des cygnes).....	108
➤ Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS (Maison rue d'Orbe 41)	108

-
- Une question de Madame la Conseillère Magrieta DONKER
(rue Ancienne-Poste) 109
 - Une question de Monsieur le Conseiller Pascal BLUM, au nom du
groupe socialiste
(Convention de travail de la construction CN06)..... 109
 - Une question de Madame la Conseillère Chantal GUIBERT
(place de jeux sur le petit terrain entre les rues Général-Guisan,
la Paix et les Charmilles)..... 110
 - Une question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET
(Collège des Jordils) 111
 - Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ
(Honneur nouveaux Conseillers nationaux). 112
 - Une intervention de Madame la Conseillère Christiane LAYAT-ROCHAT
(Sonorisation de la salle des Débats – HdV)..... 113
 - Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD
à Monsieur le Conseiller Thierry GABERELL
(cohabitation du début de la rue de Montagny depuis la rue de Chamblon
entre les différents utilisateurs) 113
 - Réponse de Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD
à Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET
(Places de parc Quais-des-Ateliers)..... 114